



Compte rendu de la séance du 10 février 2023

Secrétaire(s) de la séance :
Gaël ROUVENACH

Ordre du jour:

- Travaux extension réseau électrique basse tension réalisé par ENEDIS : convention de servitudes (parcelle ZK100) à signer
- Réfection du calvaire - rue du Puits
- Réfection des tombes de soldats dans le cimetière communal en collaboration avec le Souvenir Français
- Dossier ancienne fromagerie : recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) pour réalisation du projet et instruction des dossiers à déposer.
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Point N°1 : Travaux extension réseau électrique basse tension réalisé par ENEDIS : convention de servitudes (parcelle ZK100) - N°2023-001 (DECO 2023 001)

Des travaux d'extension du réseau électrique (base tension) seront engagés prochainement par ENEDIS et à sa charge au lieu-dit "Derrières les Jardins", parcelle cadastrale ZK0100. L'implantation d'un coffret réseau et d'un câble basse tension souterrain sur une longueur de 5 mètres sera nécessaire sur la parcelle communale cadastrée section ZCN°100 ("derrières les Jardins").

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la pose des ouvrages électriques mentionnés ci-dessus et de leurs accessoires selon le tracé fourni par ENEDIS
- accepte l'attribution, à ce titre, d'une indemnité unique et forfaitaire d'un montant de 20 € qui sera versée lors de l'établissement de l'acte notarié formalisant ces dispositions (aux frais d'ENEDIS)
- valide les clauses de la convention de servitudes présentées à cet effet,
- autorise Le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier, notamment la convention de servitudes.

Vote à l'unanimité.

Point N°2 : Réfection du calvaire - rue du Puits - N°2023-002 (DECO 2023 002)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les différents devis reçus

Considérant la nécessité de restaurer le Calvaire situé rue du Puits, désigné comme petit patrimoine rural privé non protégé : restauration de la stèle fortement dégradée, décapage des plaques de marbres et rénovation des dorures, réfection complète de l'encadrement enfoncé dans

la terre ainsi que les fondations.

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- de retenir l'Atelier d'Art - Daniel SCHMITT - de Soulosse Sous Saint Elophe (88) pour réfection complète du Calvaire - rue du Puits -
- d'autoriser la demande de subventions auprès de co-financeurs
- d'inscrire au budget les sommes nécessaires aux travaux à entreprendre
- d'autoriser le plan de financement comme indiqué dans le projet
- de donner pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à la réalisation de ce projet.

Vote à l'unanimité.

Point N°3 : Réfection des tombes de soldats dans le cimetière communal en collaboration avec le Souvenir Français - N°2023-003 (DECO 2023 003)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la nécessité de restaurer 2 stèles situées dans le cimetière communal relatives à des sépultures d'hommes morts pour la France : restauration des stèles fortement dégradées par le temps, décapage des plaques de marbres et rénovation des dorures, réfection de l'encadrement existant et remise à niveau des fondations.

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- d'effectuer plusieurs de demandes de devis de travaux de restauration
- de travailler en collaboration avec le Souvenir Français du canton de Vaucouleurs sur toutes les étapes du projet
- d'autoriser la demande de subventions auprès du Souvenir Français
- d'inscrire au budget les sommes nécessaires aux travaux à entreprendre
- d'autoriser le plan de financement comme indiqué dans projet
- de donner pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à la réalisation de ce projet.

Vote à l'unanimité.

Point N°4 : Dossier ancienne fromagerie : recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) pour réalisation du projet et instruction des dossiers à déposer - N°2023-004 (DECO 2023 004)

La commune de Pagny la Blanche Côte souhaite réhabiliter le centre du village en éradiquant dans un premier temps les bâtiments en ruines de l'ancienne fromagerie de Pagny la Blanche Côte et dans un deuxième temps, concevoir un nouvel aménagement répondant aux besoins actuels de la population tout en maintenant un équilibre financier.

Afin de mener à bien cette opération, la collectivité souhaite recruter et missionner un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'aider dans la réalisation de la phase d'étude et consultation ainsi que le suivi du marché de conception - réalisation des travaux d'aménagement site de l'ancienne fromagerie.

Après délibération, le conseil Municipal DECIDE :

- d'approuver la réalisation de cette opération

- d'autoriser le maire à lancer la consultation du recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage selon les procédures de marché
- d'autoriser le maire à signer les différents documents et marchés à intervenir
- d'imputer les dépenses au budget de la commune

Point N°5 : Questions diverses (DECO 2023 005)

Après 3 années de restriction dues à la pandémie de la Covid, le conseil municipal a souhaité apporter une attention particulière à nos anciens. Le repas des aînés est un rendez-vous incontournable du calendrier, un moment de convivialité. Il se tiendra le dimanche 19 Mars 2023 à la salle des fêtes de Pagny la Blanche Côte.

A Pagny la Blanche Côte, le 23 février 2023.

Le Maire, Daniel ROUVENACH.

